

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 04/02/2013 7h

Observations: **Dimanche 3 février 2013**
Terminé

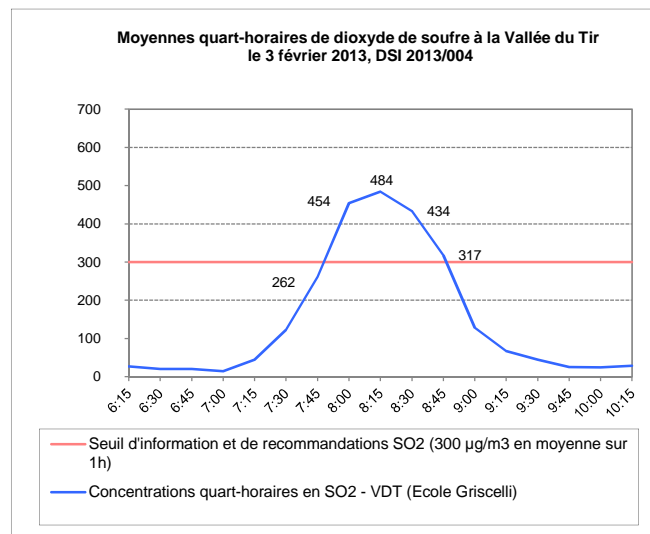
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de la Vallée du Tir, l'analyseur de dioxyde de soufre situé à l'école Griscelli a mesuré de fortes concentrations.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé dimanche 3 février à 8h avec une valeur horaire de 454 µg/m³ à 8h.

Les concentrations mesurées sont descendues à partir de 8h15 et la fin de l'alerte a été constatée à 9h.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	454 µg/m ³ en moyenne de 7h à 8h
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	129 µg/m ³ en moyenne de 8h à 9h
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	484 µg/m ³ en moyenne de 7h15 à 8h15
Moyenne journalière	46 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, les vents moyens de 6 à 9 kt ont été de secteur Ouest-Nord/Ouest entre 7h et 8h.

Ces directions de vents correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir (Ouest).

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de **300 µg/m³ en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure